



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Mise à disposition de locaux dans le lycée "Koeberlé" à SELESTAT - Convention avec la Région Alsace et le lycée

Rapport n° CP/2012/77

**Service gestionnaire :**

Service stratégie immobilière

**Résumé :**

L'équipe de maintenance des bâtiments (EMB) de SELESTAT est implantée dans les locaux du lycée Koeberlé.

Il est prévu de conclure une convention de mise à disposition avec la Région et le lycée pour préciser les conditions d'utilisation et de remboursement des frais de fonctionnement.

L'équipe de maintenance des bâtiments (EMB) relevant de l'UTAT de SELESTAT est installée dans les locaux du lycée Koeberlé qui jouxte le collège Beatus Rhenanus, en attendant son intégration à moyen terme sur le site de l'UTAT.

Jusqu'à présent, le collège remboursait les frais de fonctionnement liés à cette mise à disposition de locaux d'environ 150 m<sup>2</sup> qui intègrent à la fois des bureaux, des locaux sociaux et des ateliers.

Suite à la mise en place des EMB par le Département par substitution au régime des EMOP, il appartient à ce dernier de prendre en charge directement ces dépenses.

Un projet de convention tripartite à signer avec la Région propriétaire et le lycée est joint au présent rapport. Il a fait l'objet d'une concertation préalable avec le proviseur du lycée et les services de la Région Alsace.

Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2011, date de création des EMB. Sur la base d'une répartition au prorata des surfaces occupées, le coût annuel s'élèverait à environ 2 300 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

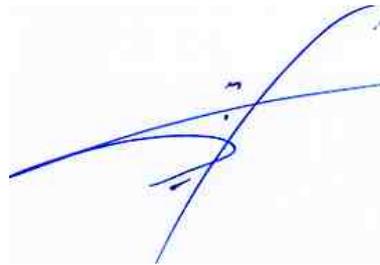
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mise à disposition du*

*Département par la Région Alsace et le lycée Koeberlé, des locaux abritant l'équipe de maintenance des bâtiments de SELESTAT au sein du lycée et qui prévoit notamment le remboursement des frais de fonctionnement par le Département au lycée.*

*Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer cette convention, à passer avec la Région et le lycée Koeberlé.*

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL